



COMITE DEPARTEMENTAL D'ESCRIME DU PUY-DE-DOME



Chamalières, le 25/09/2004

A tous les Présidents de clubs
A tous les membres du comité directeur

Compte-rendu de l'assemblée générale extraordinaire du 24/9/2004

Objet : modification des statuts.

Présents : Mmes CHOUVEL (CHAMPEIX), FLEURY (MOZAC) et JAMOT (ORCET), M.M. BESSON (ST. CLERMONTOIS), CAROFF (CHAMALIERES), DULIN, MASSOULIER, PENET, PITIOT et TEPPAZ-MISSON.

Excusé : Me METAIS.

Absents : les clubs de BILLOM, COURNON et ISSOIRE.

Le quorum étant atteint pour une assemblée générale extraordinaire les nouveaux statuts sont examinés par les participants, quelques modifications sont apportées en fonction de celles adoptées pour les statuts de la ligue suite à l'assemblée générale du 19/9/2004.

Statuts adoptés à l'unanimité des présents.

Le président contactera trois personnes pour la commission des élections.

Règlement intérieur : toujours envisagé mais jugé non indispensable jusqu'à présent. Après consultation de l'assemblée présente nous adoptons le règlement en vigueur à la ligue en modifiant bien entendu les références à la région pour les remplacer par celles du département.

Règlement intérieur adoptés à l'unanimité des présents.

Un exemplaire de chaque sera adressé à tous.

Assemblée générale électorale fixée au vendredi 5 novembre 2004.

Suivant les nouveaux statuts, les candidatures devront parvenir au siège du CDE 63 par lettre recommandée pour le 21 octobre 2004 à minuit.

Rappel de l'adresse :

Comité Départemental d'Escrime du Puy-de-Dôme
Maison des Associations
11 rue des Saulées
63400 CHAMALIERES

Questions d'actualité :

F.N.D.S.: le président apporte les précisions qui semblaient manquer à certains en ce qui concerne la répartition régionale et départementale. Les sommes retirées il y a quelques années aux ligues et aux départements (entre 30 et 50 %) ont été affectées aux clubs ainsi que les hausses générales des subventions ; à charge pour les clubs de participer aux frais des tireurs qui participent aux stages.

Les subventions F.N.D.S. sont prévues pour des actions et non pour le fonctionnement général. des associations.

Equipe technique régionale : une réunion pour la saison à venir sera organisée par Me LARTIGUE le 2 octobre 2004. M. DULIN au titre de la ligue et M. PITIOT au titre du département du Puy-de-Dôme assisteront à une partie de cette réunion pour définir les sommes à engager et les subventions éventuelles à envisager.

Chéquier collégien : le Conseil Général du Puy de Dôme doit adresser une convention à chaque club souhaitant participer à l'opération.

Le secrétaire

Le président